

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate : 8 septembre 2020

Le Bureau de santé informera le public des éclosions de la COVID-19 dans les écoles

NORTH BAY (ONTARIO) – Dans l'éventualité d'une éclosion de la COVID-19 dans une école ou un centre de garde d'enfants, le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound (Bureau de santé) publiera un communiqué et mettra à jour sa liste d'éclosions et de cas de la COVID-19 sur son site Web.

Comme l'a indiqué la province dans le document *Directives opérationnelles pour la gestion de la COVID-19 dans les écoles*, une éclosion dans une école est définie comme suit : « au moins deux cas de COVID-19 confirmés en laboratoire dans une période de 14 jours parmi les élèves et/ou le personnel, avec un lien épidémiologique, et lorsqu'on peut présumer de façon raisonnable qu'au moins un cas a contracté l'infection à l'école (y compris dans les transports scolaires et les services de garde d'enfants avant et après l'école). »

Les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 doivent s'isoler pendant 14 jours ou jusqu'à ce qu'elles reçoivent un résultat négatif au test de la COVID-19. Conformément au protocole usuel de gestion des cas de COVID-19, le Bureau de santé communique avec les contacts étroits, les personnes qui risquent d'avoir été exposées, des personnes qui ont obtenu un résultat positif au test de la COVID-19 dans les 24 heures suivant l'obtention d'un résultat positif.

Conformément aux *Directives opérationnelles pour la gestion de la COVID-19 dans les écoles*, « les parents, les élèves et les membres du personnel souhaitent être informés, et cela est parfaitement compréhensible, lorsqu'un cas positif de COVID-19 est détecté dans leur école. Tous les conseils scolaires devront intégrer à leur site Web une rubrique offrant des conseils sur la COVID-19. Les écoles disposant d'un site Web seront également invitées à faire de même. [...]L'avis de fermeture d'une classe, d'une cohorte ou d'une école sera affiché dans la rubrique offrant des conseils sur la COVID-19 de l'école et du conseil scolaire ».

Même si le nombre de cas de COVID-19 est très faible dans notre district, nous devons continuer à respecter les mesures de santé publique. Garder le nombre de cas de COVID-19 à un niveau très faible dans nos communautés contribuera énormément à réduire le risque présenté aux élèves et aux enseignants et assurera une rentrée scolaire plus sécuritaire et réussie. Nous encourageons les membres du public à continuer à respecter les mesures de santé publique, soit pratiquer la distanciation physique, porter un couvre-visage, se laver ou se nettoyer les mains fréquemment et tousser et éternuer dans leur manche. Les parents qui ont des questions au sujet des écoles peuvent parler à une infirmière de la santé publique en composant le [1 800 563-2808](tel:18005632808).

En continuant à unir nos efforts, à nous adapter lorsque cela est nécessaire et à respecter les mesures de santé publique, nous pouvons contribuer à une rentrée scolaire plus sécuritaire.

Pour obtenir plus de renseignements sur la COVID-19, allez au <https://www.myhealthunit.ca/en/health-topics/ressources-en-fran-ais.asp>.

Renseignements pour les médias :

Stephanie Lachapelle, agente de promotion de la santé communautaire

Tél. : 705 474-1400, poste 5221 ou 1 800 563-2808

Courriel : communications@healthunit.ca